



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite**

LE 1^{ER} JUIN 2015

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à l'édifice municipal ce premier jour de juin de l'an deux mil quinze, à dix-neuf heures trente, à laquelle sont présents :

Le maire : Mme Adrienne Gagné
 Les conseillers: M. Robert Normand M. Hertel Vaillancourt
 Mme Brigitte Brochu M. Guy Rhéaume
 M. Émile Nadeau

formant quorum du conseil.
 Mme Nicole Chabot, secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire demande un moment de recueillement et procède à l'ouverture de la session.

Un hommage est rendu à M. Marc Deblois en remerciements aux 30 ans de service au sein du service incendie de notre municipalité

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal du 4 mai 2015 est adopté à l'unanimité. Les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal quelques jours avant la présente session.

APPROBATION DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE MAI 2015

Secteur d'activités	Budget 2015	Mois courant	Cumulatif	Disponibilité
Administration	261 671 \$	34 533 \$	150 220 \$	111 451 \$
Sécurité publique	218 036 \$	60 463 \$	92 481 \$	125 555 \$
Transport routier	486 369	39 077 \$	247 028 \$	239 341 \$
Hygiène du milieu	265 005 \$	33 530 \$	112 630 \$	152 375 \$
Industrie & Commerce	70 792 \$	16 463 \$	51 735 \$	19 057 \$
Loisirs et culture	73 610 \$	10 748 \$	47 380 \$	26 230 \$
Frais de financement	88 821 \$	11 511 \$	37 346 \$	51 475 \$
Remb. en capital	344 074 \$	48 912 \$	88 942 \$	255 132 \$
Investissements prévus	126 622 \$	0 \$	58 992 \$	67 630 \$
Total dépenses	1 935 000 \$	255 237 \$	886 754 \$	1 048 246 \$
Revenus	1 935 000 \$	1 725 258 \$		

À noter qu'une liste détaillée des factures approuvées par le conseil est disponible à la réception de la municipalité, et ce, dès le lendemain de la réunion du conseil.

CORRESPONDANCE

- ↳ Invitation à la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Fondation Le Crépuscule qui se tiendra le lundi 8 juin à 20h au Centre médical de la Nouvelle-Beauce de Ste-Marie.
- ↳ Une ristourne de 809.73\$ nous a été confirmée par Desjardins
- ↳ Demande de la Fabrique pour une participation financière quant au vidéo produit pour la journée du 24 juin dans le cadre du 175^e **Une aide de 50% de la facture leur sera remise.**
- ↳ La restructuration du réseau des offices d'habitation du Québec, le gouvernement du Québec a invité le réseau des offices d'habitation du Québec à proposer une réforme des structures du logement HLM
- ↳ Lutte à la berce de Caucase, comment reconnaître cette plante, une campagne de prévention est entreprise afin de sensibiliser les gens au danger de cette plante.



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite**

↳ Extrait du journal des débats de l'assemblée nationale faisant mention du 175^e anniversaire de notre municipalité par M. Spénard.

PERMIS ACCORDÉS

Dépôt du rapport des permis accordés provenant de la MRC de la Nouvelle-Beauce pour le mois de mai.

CPTAQ : Dans la demande de Ferme CCN inc pour l'exploitation d'une carrière incluant chemin d'accès, un emplacement d'une superficie approximative de 1,53 ha dans le rang St-Jean-Baptiste, **refusée**

Demande de 9200-6659 Québec inc. (Lafontaine) afin d'autoriser l'exploitation d'une carrière d'une superficie de 22 ha sur les lots 4704258-4964768-4964769 et 4964770, **demande refusée.**

66-06-2015 DEMANDE D'APPUI DE BENOIT GIROUX ET JACQUELINE CLICHE

CONSIDÉRANT QUE M. Giroux et Mme Cliche possèdent un terrain dans le rang St-Georges depuis 1988 et qu'un plan d'aménagement a été réalisé par l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont toujours travaillé au reboisement de ce lot et qu'ils désirent maintenant vendre cette propriété à leur fils Guillaume;

CONSIDÉRANT QUE Guillaume, résidant à Trois-Rivières, a comme projet de venir s'établir sur ce lot et continuer d'élaborer des travaux selon le plan d'aménagement forestier en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement que le conseil appuie la demande de M. Benoit Giroux et Mme Jacqueline Cliche afin de prolonger la zone à portée collective de l'article 59 (secteur 15 ha) jusqu'à leur terrain et ainsi leur permettre la vente à leur fils.

67-06-2015 DEMANDE DÉROGATION MINEURE / MARYLIN GAGNON

CONSIDÉRANT QUE Mme Marylin Gagnon désire installer sa piscine en façade avant de sa cour;

CONSIDÉRANT QUE la maison est positionnée de façon latérale sur son terrain;

Considérant que sur les autres façades du bâtiment, il y a :

- au Nord ouest la limite à quelques mètres avec la loi de l'article 59

- à l'Ouest ; l'installation septique

--au Nord Est, l'accès avec le rang St-Antoine

Ce qui résulte qu'il n'y a qu'à cet endroit ou il y aurait possibilité d'installer la piscine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Rhéaume et résolu unanimement d'accepter, suite à la suggestion du Comité consultatif d'urbanisme, la demande de Mme Marylin Gagnon.

68-06-2015 ENTRÉE DES ATELIERS PRÉSIKO / RUE INDUSTRIELLE

Il est proposé par Hertel Vaillancourt et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la demande de M. Marco Deblois à l'effet de procéder à la fermeture du fossé situé entre ses deux entrées à son commerce situé au 230 rue Industrielle. Il devra se conformer au règlement n° 337 régissant l'installation de tuyaux pour entrée privée dont une copie lui a été remise.

69-06-2015 ENTRÉE DE MARILYNE BLAIS / RANG ST-GEORGES

Il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la demande de Mme Marilyne Blais à l'effet de procéder à la fermeture du fossé situé entre ses deux entrées au 245 rang St-Georges. Elle devra se conformer au règlement n° 337 régissant l'installation de tuyaux pour entrée privée dont une copie lui a été remise.

70-06-2015 CONGRÈS DES MAIRES



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

Il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement que madame Adrienne Gagné se rende au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités qui aura lieu les 24, 25 et 26 septembre prochain au centre des congrès de Québec au coût de 695 \$ avant taxes.

71-06-2015 BUDGET MODIFIÉ DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que le conseil accepte la révision du budget 2015 de la société d'habitation du Québec, qui porte la part municipale de 4 739\$ à 4 743\$. Cet ajustement est justifié par la hausse salariale annoncée le 15 avril.

72-06-2015 TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG ST-JEAN-BAPTISTE

Il est proposé par Guy Rhéaume et résolu unanimement que des travaux de réparation du fond de terrain sur une distance approximative de 150 pieds à l'est du rang seront effectués afin de régler le problème de *remous* qu'occasionne le dégel. Le coût estimé pour ces travaux est d'environ 20 000\$.

73-06-2015 TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG STE-ANNE

Il est proposé par Hertel Vaillancourt et résolu unanimement que des travaux de réparation du fond de terrain à certains endroits totalisant approximativement 185 pieds seront effectués afin de régler les problèmes de *remous*. Pour pourvoir au paiement de ces travaux, la municipalité affecte un montant de 20 000\$ à même son fond réservé FONDS LOCAL – RÉFECTION ET ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES.

74-06-2015 AVIS DE MOTION – MODIFICATION AU RÈGLEMENT N° 372 RELATIF AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

ATTENDU QUE la MRC de La Nouvelle-Beauce a adopté le 17 avril 2012, la résolution n° 11320-04-2012, afin d'entreprendre une demande à portée collective en vertu des dispositions de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA);

ATTENDU QUE la MRC de La Nouvelle-Beauce a adopté, à sa séance régulière du 15 avril 2014, le projet de règlement n° 336-04-2014 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de le rendre conforme à la demande à portée collective négociée avec la CPTAQ et les fédérations de l'UPA de la Beauce et de Lévis-Bellechasse;

ATTENDU QUE la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) a rendu sa décision, au dossier 375703, le 17 juillet 2014 autorisant les secteurs faisant l'objet d'un consensus entre les parties;

ATTENDU QU'à deux reprises, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a informé la MRC que le projet de modification du schéma ne respectait pas les orientations gouvernementales, notamment concernant cinq îlots déstructurés;

ATTENDU QUE le règlement n° 336-04-2014 est entré en vigueur le 6 mars 2015;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), la municipalité de Sainte-Marguerite doit, dans les six mois qui suivent l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, adopter un règlement de concordance;

Pour ces causes, avis de motion est donné par Brigitte Brochu, conseillère de la municipalité de Sainte-Marguerite, qu'à une session subséquente du conseil de la municipalité, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 372 relatif à un règlement de concordance portant sur une demande à portée collective – 3^e demande (article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)).

De plus, cet avis de motion est accompagné d'une dispense de lecture et une copie du projet de règlement est immédiatement remise aux membres présents.



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite**

75-06-2015 DEMANDE DE SOUMISSIONS / VIDANGE DES ÉTANGS

Il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement que des soumissions soient demandées pour la vidange des boues des étangs d'épuration non-aérés. Les soumissions devront nous parvenir avant le 16 juin 2015, 16h.

76-06-2015 ÉTANGS NON AÉRÉS / MANDAT POUR CONFORMITÉ

Il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement que la soumission de Groupe WSP soit acceptée au coût de 8 190\$ avant taxes pour préparer le dossier de suivi de conformité de nos étangs d'épuration.

Cette étude consiste à :

- évaluer les débits et charges polluantes actuels;
- évaluer les ajouts à considérer à court, moyen et long terme;
- étudier les hypothèses posées pour les exigences de rejet d'un système avec rejet en continu;
- discussions sur les solutions possibles et sélection d'une solution pour étude plus approfondie;
- conception préliminaire de la solution privilégiée;
- préparation de croquis et d'estimation préliminaires
- rapport sommaire

77-06-2015 ENGAGEMENT DU COORDONNATEUR EN LOISIRS

ATTENDU QU'une démarche d'appel d'offres avait été faite afin de procéder à l'embauche d'un coordonnateur en loisirs en partenariat avec les municipalités de Ste-Hénédine et Frampton;

ATTENDU QU'une subvention du pacte rural nous a été accordée pour nous appuyer dans ce projet;

ATTENDU QU'il y aura une répartition égale des dépenses entre les trois municipalités et que c'est la municipalité de Ste-Marguerite qui en a la responsabilité administrative;

ATTENDU QUE suite à une sélection de candidats, des entrevues ont été passées et qu'une personne a été choisie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement que M. Alexandre Garant soit engagé au poste de coordonnateur en loisirs en partage de services avec les municipalités de Ste-Hénédine et Frampton.

DIVERS

- L'escalier du terrain de balle a été complètement refait en pierres, une rampe sera ajoutée dans les prochains jours.
- Programme infrastructure communautaire Canada 150 est offert aux OBNL, nous regardons la possibilité avec la Commission des loisirs de rénover le garage qui leur sert de rangement.

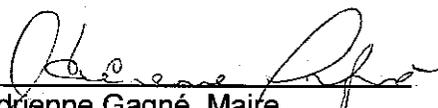
Période de questions

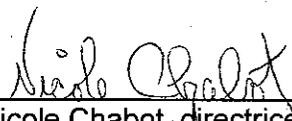
Le maire répond aux questions de l'assemblée.

Je, soussignée, **Nicole Chabot**, secrétaire-trésorière, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées, lors de cette séance, est disponible.

78-06-2015 CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition de Guy Rhéaume, il est résolu à l'unanimité que la session soit levée à 20h05.


Adrienne Gagné, Maire


Nicole Chabot, directrice générale
et secrétaire-trésorière